

Compte-rendu du Conseil de l'UFR des Sciences de Santé

Séance plénière du Mardi 26 Octobre 2021

Présents et à distance via Teams : Marc Maynadié – Laurence Duvillard – Pablo Ortega-Deballon – Patricia Fauque Eric Lesniewska – Jean-Marie Heydel – Anaïs Carnet – Philippe Fagnoni - Maeva Wendremaire - Maxence Roulliat – Alice-Marie Maurin - Mignon Pierre – Françoise Jandin – Jean-François Gérard-Varet – Géraldine Lucchi - Cécile Le Moteux - Frédéric Pellerin – Christine Tournay – Mathilde Vincent

Excusés : Hervé Devilliers - Alexandre Cochet – Carine Henriot - Françoise Tenenbaum – Véronique Bertaux-Charvolin

Absents : Catherine Creuzot-Garcher - Bouillet Benjamin – Christelle Basset - Bertrand Collin - Philip Bielefeld – Claire et Denis Genelot – Aude Garnier – Hugo Sauvanaud – Sylvestre Romane – Jérémie Lespinasse - Quentin Bouvet – Gwendoline Mignon – Maeva Mazuez - Nadiège Baille - Martine Duban – Philippe Genne – Thierry Moulin – Katia Mazalovic – Narcisse Zwetyenga – Angela Stratan

I - Approbation du compte rendu du conseil du 28 septembre 2021

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – Informations générales

- 1- Bourse Rotary 2021-2022 :** Comme chaque année le Rotary aide les étudiants de moins de 28 ans qui ont un projet de formation, un projet humanitaire, professionnel, artistique ou technique en leur attribuant une bourse allant de 500 à 1000€ en fonction de la nature du projet. Le **dossier complet** est à retourner au plus tard le 21 novembre 2021. Il est à télécharger sur le site Rotary Dijon Ducs de Bourgogne : <https://rotary-dijonducsdebourgogne.myassoc.org/>, onglet Actions, puis Bourses
- 2- Bilan du NEM**

La somme collectée est passée de 36 000 à 51 000€ hors la cagnotte Leetchi encore en cours. Par ailleurs des ventes de viennoiseries auront lieu, dans le hall du B1 le matin et à la cafétéria R09 l'après-midi les 26/10, 2 et 09 /11.

Une forte reprise médiatique et forte mobilisation ont été notées pour ses actions organisées en interprofessionnalité avec les étudiants en Pharmacie et en Maïeutique.
- 3- Projet d'organisation du Forum des métiers (médecine)**

Il s'agit d'étayer ce qui a été fait par les Prs. Ortega-Deballon et Ornetti l'année dernière en distanciel en cours de MM3 afin de présenter les spécialités. L'idée serait de l'organiser cette fois en présentiel. Intervindraient, en plus des professionnels, l'ARS, qui est très intéressée, les conseils départementaux ou communautés de communes, qui souhaitent donner de l'attrait et de la visibilité à leur territoire et fidéliser des jeunes originaires de ces territoires. Pour organiser cela, il faudrait neutraliser ce jour-là les activités des étudiants concernés. Une présentation de la médecine du travail, du métier de médecin conseil à la sécurité sociale etc... serait

intéressante. L'Ordre aimerait aussi être représenté et propose de faire venir des intervenants de Paris. Il faudrait également solliciter le CRBFC.

Ce forum pourrait être organisé en mars 2022 (date à fixer) et se déroulerait à l'UFR. Il faut travailler le concept : stands, conférences, etc...

4- **Certification en Langue anglaise** (intervention Anaïs Carnet)

L'arrêté ministériel du 03 avril 2020 impose une certification en langue anglaise aux étudiants de licences, licences professionnelle et DUT et doit s'appliquer dès cette année sous peine de non diplomation des étudiants. L'Université a interrogé le MESRI concernant les études de santé et les paramédicaux. Celui-ci a répondu que les étudiants en médecine, pharmacie, kinésithérapie et IFSI ne validant pas une licence en sont exemptés.

Or, en pharmacie, la filière industrie fait déjà l'objet d'une certification. Le Pr. Lesniewska est favorable à la certification afin d'obliger les étudiants à pratiquer la langue. Actuellement les étudiants en Industrie passent le TOEIC.

Anaïs Carnet souligne que le ministère n'impose pas un niveau, seulement de se présenter à la certification.

Par ailleurs, la certification qui sera choisie au niveau de l'UB ne portera pas sur l'anglais médical alors qu'à l'UFR c'est bien l'anglais médical qui est enseigné.

Anaïs Carnet précise qu'il existe une seule certification au monde relative à la santé, développée par Cambridge, indisponible en France actuellement (**OET, Occupational English Test**).

5- **Mise en œuvre du remboursement partiel des cotisations de protection sociale complémentaire**

Dans le cadre de la réforme de la Protection sociale complémentaire, l'employeur participe à partir du 1^{er} janvier 2022 au financement de la protection complémentaire santé des personnels à hauteur de 15€ brut par mois. Cette participation sera versée mensuellement aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents contractuels ayant souscrits à un contrat de complémentaire santé auprès de mutuelles. Pour bénéficier de ce remboursement à compter de janvier 2022, l'agent doit déposer en ligne **avant le 30 novembre** un formulaire de demande ainsi que l'attestation de couverture mutuelle. Un mail provenant du bureau du personnel a été transmis ce jour à tous les personnels de l'UFR pour les informer. Les enseignants HU ont été informés par mail de Géraldine Lagoutte.

6- **Le 2 décembre à 17h00** une réunion aura lieu à l'UFR (amphi Courtois) pour présenter le bilan de ce qui a été fait sur l'UFR en terme de numérisation des études de santé mais également de ce qui se prépare dans un futur plus ou moins proche (nouveaux outils). Le président de l'université sera invité à cette présentation.

7- **Enveloppe de 81 M€ pour introduire du numérique** dans les formations médicales : le 18 octobre, le gouvernement a présenté la stratégie d'accélération en santé numérique. Une partie sera dédiée à la formation des professionnels de santé et du médico-social. Le but étant de former, à partir de la rentrée 2022, les futurs médecins aux applications du numérique pour leurs activités. Sur ces 81 millions, 54 seront dédiés à développer l'offre de formation initiale en santé

numérique pour les professionnels de santé et médico-sociaux. Le gouvernement ambitionne de former, d'ici 2025, 210 000 étudiants en santé.

Il conviendra de modifier les textes des formations initiales pour intégrer du numérique en santé dans les maquettes de cours, de mettre en place des modules dans les formations ainsi que des outils d'évaluation et de certification des compétences via le PIX. Cette triple action devant être coordonnée pour toutes les filières.

8- **Rappel des consignes sanitaires par le Président de l'université de Bourgogne**

Par mail du 18 octobre, le Président rappelle à la communauté que, si la présentation d'un pass sanitaire n'est pas requise pour entrer dans nos bâtiments, c'est à la condition de porter le masque **dans tous les espaces clos**. Les gestes barrières et l'aération restent obligatoires dans nos bâtiments. Il n'y a pas de relâchement possible et il faut maintenir la vigilance dans les composantes. Aucune photo ou vidéo ne doit montrer des étudiants ou des personnels sans masques dans les locaux. Il serait regrettable que les autorités préfectorales exigent la fermeture temporaire de nos formations, ce qui pénaliserait nos étudiants déjà fortement affectés par les différents confinements.

9- **Existence d'une nouvelle chaîne sur canal U**

Canal U est la vidéothèque numérique de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle permet aux universités et organismes de recherche de mettre en ligne des ressources audiovisuelles (supports de cours, conférences, séminaires, tutoriels, allocutions, entretiens, présentation de formations etc...). Tous les enseignants peuvent désormais se servir de cet outil. Pour cela, il faut faire parvenir vos ressources à l'adresse : canal-u@u-bourgogne.fr

10- **Convention de partenariat dans le cadre du Hub emplois et compétences**

Il y a un label Campus d'excellence, porté par le rectorat. L'uB, le CHU, le CGFL, ont décidé de participer. Le pilotage est assuré par le rectorat. Le domaine de la santé était confondu avec des métiers sans rapport et une géographie très large. Dijon s'est retirée et a créé le hub emplois et compétences pour monter des formations en métiers de santé pour Dijon et ses alentours.

11- Les étudiants de l'IFMK ont été refoulés par le SSU. Il a fallu l'intervention de Cécile Le Moteux et du Doyen pour expliquer au SSU que ces étudiants sont inscrits à l'université et relèvent de la médecine universitaire. Maxence Roulliat explique que le SSU connaît de grosses difficultés actuellement (problèmes de personnels notamment).

Texte réglementaire

Arrêté Ministériel du 30 septembre 2021 (ESRS 2107800A) portant modification des diverses dispositions relatives au régime des études médicales et à l'organisation des épreuves classantes nationales.

Ce texte est applicable aux étudiants inscrits en MM1 à la rentrée 2020-2021 ainsi qu'à ceux de MM2 doublants à l'issue de 2020-2021 et réinscrits en 2021-2022. Il prévoit notamment la substitution des ECOS au CCC.

III – Finances

Deux points étaient inscrits à l'ordre du jour pour vote du Conseil :

- 1- Sortie d'inventaire d'un appareil défectueux d'analyse de gaz du sang (n° RANE 15017462) – CAPS unité INSERM 1093
- 2- Convention tripartite relative au parcours d'accès spécifique santé de Nevers (mi-temps de poste de technicien pour la formation P.A.S.S. de Nevers), financé pour moitié par le conseil départemental de la Nièvre et pour moitié par Nevers agglo.

Ces points ont été votés à l'unanimité.

Trois points d'information ont été communiqués aux membres du conseil :

- 1- **Bilan de la collecte de CUFPA 2021** (61 139,50€ versés à l'UFR Santé contre 50 000,00€ de collecte prévue)
- 2- **Budget initial 2022**
 - a. Dotation de fonctionnement général attribuée à l'UFR au titre de la Subvention pour Charge de Service Public : 207 000,00€ (identique à 2021)
 - b. Dotation PATRIMOINE : 27 964,00€ (identique à 2021)
 - c. Dotation attribuée à l'UMR 1231 (laboratoire LNC) : 289 279,00€ (contre 283 321,00€ en 2021)
 - d. Dotation attribuée au laboratoire PEC 2 : 23 428,00€ (contre 23 709,00€ en 2021)

3- Clôture budgétaire

- a. La fin de saisie des bons de commande SIFAC est arrêtée au 02/12/2021.
- b. Les demandes d'achat devront donc être adressées à l'antenne financière d'ici au 23/11/2021 au plus tard afin de permettre le traitement en conséquence.

La dotation MSS pour les ECOS est arrivée à l'ARS, Frédéric Pellerin va de nouveau prendre contact avec Pascal Taffut afin d'obtenir le virement.

L'argent a été inscrit au réservoir et sera reversé à l'UFR par la centrale.

En ce qui concerne les crédits dus à l'augmentation de nos effectifs étudiants : l'uB a bien vu passer quelque chose mais ne sait pas si cela concerne du fonctionnement ou de la charge d'enseignement. Frédéric Pellerin a reçu pour consigne par le Pôle Finances de ne pas inscrire la somme au BR.

IV - UMDPCs

Diminution du tarif du **DIU biologie appliquée à la procréation**

Le Pr Fauque est coordinatrice interrégionale depuis cette année.

Cette baisse du tarif de 1 200 à 500 euros vise à se mettre au niveau des tarifs pratiqués dans les autres universités. Le budget reste équilibré.

Validation à l'unanimité.

V - Scolarité

1 – Comité pédagogique Pharmacie du 18 octobre 2021

Lors de ce comité pédagogique, les points suivants ont été abordés :

- Candidature de Catherine Vergely sur le siège laissé vacant dans le collège A de la circonscription Pharmacie par le départ en retraite de Christine Marie ;
 - Financement des projets pédagogiques de Pharmacie
 - Forum des métiers de la Pharmacie : il est regrettable que les enseignants n'aient pas été tenus informés de l'organisation de cette journée, mais le retour des étudiants est positif ;
 - Point sur le groupe de travail sur les études en Pharmacie : réunions déjà tenues et format des prochaines réunions ;
 - Retour sur la conférence des Doyens du 6 octobre et sur la contribution à l'enquête de santé publique, dans l'objectif de la création d'un DES de Santé Publique ;
 - Point sur la réforme de l'entrée dans les études de Santé ;
 - **Universitarisation du diplôme de préparateur en Pharmacie**, présentée par la directrice du CFA de la Pharmacie de Talant.
 - Dans le cadre de la loi Ma santé 2022, le MESRI a décidé d'entamer dès la rentrée 2020 une expérimentation portant sur le remplacement du BP Préparateur en Pharmacie afin de répondre aux nouvelles missions des officines et insérer la formation de Préparateur en Pharmacie dans le parcours LMD.
- L'organisation du temps de formation est actuellement de 50% au CFA, 50% en entreprise, alterné une semaine sur deux.

Le redoublement n'est pas possible puisqu'il s'agit d'un contrat de formation avec une entreprise. De fait, lorsqu'un étudiant ne valide pas tous les modules, il doit effectuer une année supplémentaire et obtenir pour cela un contrat d'apprentissage, soit dans la même entreprise, soit dans une autre.

Pharmacie devrait assumer 15% des enseignements de la formation alors que nombre d'enseignants sont en sur-service.

L'université est prête à financer deux postes d'enseignants (MAST) grâce au financement par le DEUST. Il y a un candidat pour un MAST (Florent Macé).

A Dijon n'ouvrira que le préparateur en Officine.

La question des passerelles après la licence professionnelle se pose.
L'organisation des examens sera gérée par la scolarité Pharmacie.
C'est le SEFCA qui va gérer ces étudiants dans le cadre de l'apprentissage.

- **Modification des procédures « organisation des examens » et « consignes de surveillance », dans une optique de simplification.**

Il est demandé au conseil de statuer sur le principe de l'universitarisation qui aboutira à une licence pro préparateur en Officine.

Avis favorable à l'unanimité.

2 – Comité pédagogique Médecine du 28 septembre 2021

Lors de ce comité pédagogique, les points suivants ont été abordés :

- Retour d'utilisation de la plateforme Clinical Key Student (Elsevier-Masson)
- Élections au conseil de l'UFR
- Master 2 Santé IA
- Stages à l'étranger SCOPI
- Les Unités d'enseignement transversales pour 2022
- Point sur la R2C
 - Retour des étudiants en MM1 sur le bloc 1
 - Les ECOS formatifs
 - Conditions de redoublement des MM3
- Les plateformes Sides/Théia

UE optionnelles : quelque soit le nombre d'inscrits, les UE optionnelles feront l'objet d'un enseignement, sauf si l'enseignement en décide autrement.

- Jury MM1 et UE optionnelles au 3ème bloc : du fait de la R2C, les étudiants de 2ème cycle peuvent accéder à n'importe quelle UE optionnelle, quelque soit leur année. Se pose un problème de validation puisque les UE de certaines promotions sont dispensées et évaluées après la tenue du jury de validation d'année d'inscription de l'étudiant. Dans ce cas, la note restera « en attente » dans Apogée.
- Les stages :
 - Le Pr. Trojak a demandé à augmenter le nombre de stages au CHS La Chartreuse, afin de passer de 2 à 4 externes. Les membres du comité pédagogique se sont prononcés favorablement.
 - Le Dr. Devaux demande l'ouverture de stage à la Mirandière, en soins palliatifs.
 - Impératif pour les stages en périphérie de revoir les lieux pour les étudiants.
 - En ce qui concerne les gardes psychiatrie à la Chartreuse, il s'agirait de gardes libres, non validantes.

VI – Questions diverses

- Les étudiants mentionnent des dégradations et divers vols (de vélos, trottinettes...) et posent la question de la vidéosurveillance. Ce point devra être remonté à l'université.
- Les 17^e assises nationales hospitalo-universitaires auront lieu les 9 et 10 décembre 2021 à Lille. Leur thème : Agir dans un monde d'incertitudes, un défi pour les CHU.
- Les États Généraux de la Formation et de la Recherche Médicale auront lieu les 3 et 4 février 2022 à l'Université de Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 19h10.